

INITIATIVE COLLECTIVE POUR L'ENTRETIEN ET LE CURAGE DE NOS FOSSÉS

Chères Faviéroises, Chers Faviérois, Cher voisinage,

L'**entretien des fossés** est devenu, à la suite des inondations, une **préoccupation majeure pour chacun** d'entre nous. Pour cela, le curage et l'entretien de nos fossés sont indispensables, mais comment procéder exactement ? A qui appartiennent les fossés, et à qui revient la charge financière de cet entretien ? Comment organiser un tel entretien ?

De quoi parlons-nous quand nous parlons de fossé ? Nous parlons des fosses creusées en long pour délimiter les parcelles de terrain et pour faciliter l'écoulement des eaux.

A qui appartiennent ces fossés ? Dans notre village, quasiment tous les fossés en limite de parcelle sont mitoyens. Cela veut dire que le fossé appartient pour moitié aux deux voisins quand il sépare deux parcelles privées, et pour moitié au propriétaire riverain et à la commune quand il sépare un terrain privé de la route ou d'un terrain communal.

A qui en incombe l'entretien ? Aux propriétaires du fossé. La charge financière est répartie à parts égales entre les propriétaires. Ainsi, pour les fossés qui bordent votre maison et la route, 50% pour vous, 50% pour la Mairie. Le fossé entre votre voisin et vous, 50% chacun.

Je paye déjà des taxes de nocages chaque année, pourquoi devrais-je payer en plus ?
Les taxes de nocages payées annuellement ne couvrent que l'entretien des cours d'eau (qui représentent déjà plusieurs centaines de kilomètres), pas des fossés qui bordent nos terrains. Ces taxes de nocage ne servent donc pas à payer l'entretien des fossés qui délimitent les parcelles. Les fossés sont à la charge exclusive des propriétaires riverains.

Constat : personne ne va aller louer une pelle, entretenir le fossé devant sa maison, et envoyer la moitié de la facture à la Mairie ! Sans parler de faire venir une entreprise pour faire seulement les 20 mètres devant chez soi, le coût serait prohibitif !

Autre problème, tous les fossés communiquent plus ou moins entre eux dans un même secteur, donc si tout le monde n'entretient pas ses fossés, il risque d'y avoir des bouchons, et donc l'ensemble ne servira pas à grand chose.

Comment faire alors ? Nous regrouper !

Je vous propose de nous regrouper pour faire entretenir tous les fossés du voisinage d'un coup.

L'intérêt est double : nous mutualisons le coût financier, ce qui veut dire moins cher pour tout le monde, et nous nous assurons que le réseau de fossés fonctionnera bien.

J'ai sollicité l'ASAM (Association Syndicale Autorisée du Marquenterre) afin de connaître le prix pour une pelle avec chauffeur, et ainsi, curer nos fossés. Le tarif moyen est de 80€ HT de l'heure suivant l'outil utilisé. Ce sont des prix coûtants, et les chauffeurs sont des professionnels de l'entretien des cours d'eau qui connaissent notre village. Nous trouverons difficilement mieux ailleurs.

La priorité est me semble-t-il l'entretien des fossés le long des routes car ce sont eux qui récupèrent toute l'eau qui vient des parcelles voisines et de la route pour aller se jeter dans les cours d'eau. Cependant, je pense que c'est également la bonne occasion pour que qui le souhaite puisse faire entretenir les fossés privés sur son terrain ou avec son voisin. Cela donne donc deux types de fossés à entretenir :

- 1) **Les fossés mitoyens avec la commune** (ceux le long de la route) ;
- 2) **Les fossés privés** entre deux voisins ou sur le terrain d'une personne.

Sur quelle zone d'intervention ?

Cette initiative est un essai et son succès dépendra du nombre de participants. Je souhaite me limiter à un secteur d'une vingtaine de foyers (voir ci-contre la zone entourée en pointillés) pour cette première mutualisation, que j'espère pouvoir ensuite proposer au reste du village.

Toutes ces maisons sont situées entre la Rivière de Favières et la Rivière des Censes, qui servent de défluent à nos fossés. Nous dépendons tous les uns des autres dans ce périmètre.

Pour les fossés mitoyens avec la commune le long des routes, dans l'espoir que la grande majorité du voisinage participe, et comme tous ces fossés sont utilisés par tout le monde finalement (puisque s'il y a un bouchon quelque part tout le monde est pénalisé), je vous propose que tout le monde participe de la même manière : c'est-à-dire diviser le temps facturé par le nombre de foyers.

Dans cette zone il y a **environ 1 500 mètres de fossés mitoyens avec la Mairie le long de routes** (rue de Mazurette, impasse de la Rivière, impasse du Levant, début de la ruelle de la Pépinière). Cela représenterait **environ 3 jours de travail** soit **un coût total d'environ 2300 € TTC** (8H par jour, 80€ HT de l'heure). La moitié reviendrait à la charge de la Mairie, c'est à dire qu'il resterait environ 1150€ TTC à notre charge. Il y a une vingtaine de maisons, cela ferait donc **environ 60€ par habitation / terrain si tout le monde participe**. Pour un entretien à faire tous les 3 à 4 ans : cela reviendrait donc à moins de **20€ par habitation et par an ! Ceci est une estimation de ma part, il faudra bien sûr attendre le devis de l'ASAM, qui pourra être revu à la baisse ou à la hausse à la fin des travaux suivant le temps réellement passé**. J'ai compté un peu large pour éviter une mauvaise surprise.

Pour les fossés privés la facturation sera faite au cas par cas (voir dans le formulaire). Attention, il faut au moins un passage de 4-5 mètres pour la pelle, et l'ASAM ne s'occupe pas de tailler les haies : il faut que tout soit dégagé à l'avance et que le terrain soit facilement accessible.

L'autre point important est **le bon écoulement dans les buses** : actuellement il ne me semble pas qu'une buse de notre secteur soit particulièrement bouchée (contrairement à celle face à la ferme Berzin par exemple). **Si vous repérez un problème, n'hésitez pas à me le signaler**. L'ASAM pourra traiter les petits bouchons en allant. Si le bouchon est massif, il faudra très certainement faire appel à une société de vidange.

Je m'occuperai de faire toutes les démarches auprès des organismes compétents. Une fois que nous serons d'accord et que les travaux seront effectués, **l'ASAM enverra directement à chacun la facture au pro-rata des travaux**, par la même méthode que la taxe des nocages. Ainsi chacun paiera l'ASAM directement, sans intermédiaire.

J'espère que cette initiative vous conviendra et nous donnera l'occasion d'entretenir correctement nos fossés. N'hésitez pas à me contacter pour toute question ou toute suggestion.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations,

Jean-Matthieu MARO

PS : pour plus d'informations concernant l'entretien des fossés et des cours d'eau vous pouvez vous rendre sur le site internet que j'anime : www.la-ficelle.fr dans la rubrique "Rivières et Fossés". Vous trouverez également sur ce site des informations sur le village et le Conseil Municipal.

